



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2019-232

PUBLIÉ LE 25 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-09-25-004 - Arrêté portant délégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat au titre des différents programmes exécutés par le Centre de Services Partagés Régional CHORUS Provence-Alpes-Côte d'Azur (6 pages)

Page 3

13-2019-09-25-003 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Fabienne TRUET-CHERVILLE, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Directrice des Ressources Humaines (6 pages)

Page 10

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-09-25-004

Arrêté portant délégation
d'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de
l'Etat
au titre des différents programmes exécutés
par le Centre de Services Partagés Régional CHORUS
Provence-Alpes-Côte d'Azur



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Mission Coordination Administrative
RAA

Arrêté portant délégation
d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
au titre des différents programmes exécutés
par le **Centre de Services Partagés Régional CHORUS**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

- Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 4 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur **Pierre DARTOUT**, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2017-11-30-002 du 30 novembre 2017 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu les délégations de gestion signées entre le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et les ordonnateurs secondaires et ordonnateurs secondaires délégués des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant la mise en place du Centre de Services Partagés Chorus de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Délégation d'ordonnancement secondaire est donnée au responsable et aux agents du Centre de Services Partagés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur mentionnés en **annexe 1** pour l'exécution des dépenses et des recettes citées en **annexe 2**.

Article 2

L'arrêté numéro 13-2019-01-14-002 du 14 janvier 2019 est abrogé.

Article 3

La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et adressé au Directeur Régional des Finances Publiques Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 25 septembre 2019

Le Préfet

signé

Pierre DARTOUT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

ANNEXE 1 à l'arrêté du **25 SEP. 2019**
portant délégation d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
au titre des différents programmes exécutés
par le **Centre de Services Partagés Régional CHORUS**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Responsable du Centre de Services Partagés Régional CHORUS Provence-Alpes-Côte d'Azur :

✓ Patricia GULBASDIAN

Responsable Adjointe du Centre de Services Partagés Régional CHORUS Provence-Alpes-Côte d'Azur :

✓ Carine MAST

Chefs de Pôles du Centre de Services Partagés Régional CHORUS Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- ✓ Nathalie TIBERE, Chef du pôle Subventions/Recettes
- ✓ Nadia OUDJEDI-HAKOUN, Chef du Pôle Commande Publique

Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des recettes :

- ✓ Nadia OUDJEDI-HAKOUN
- ✓ Nathalie TIBERE
- ✓ Joëlle LAUBIER
- ✓ Corinne ALPHONSO RAMON
- ✓ Christelle CREPLET
- ✓ Latifa LASRI

Saisie des engagements juridiques, des demandes de paiement, des engagements de tiers, des titres de perception ainsi que la certification du service fait, suppléance validation des EJ, DP et Recettes :

- ✓ Agnès PREVITE
- ✓ Audrey RIOTOR
- ✓ Valérie TAMARO
- ✓ Laurence GIMET
- ✓ Oumema ACHIKHOUSSEN
- ✓ Loreley LONGOBARDI
- ✓ Christelle TANZI
- ✓ Sylvie RAYBAUD
- ✓ Wioletta TAULEIGNE
- ✓ Julien BEGHELLI
- ✓ Gilbert HAITAIAN
- ✓ Fatiha ASSAS
- ✓ Frédérique BENICOURT

ANNEXE 2 à l'arrêté du 25 SEP 2019
portant délégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
Au titre des différents programmes exécutés par le Centre de Services Partagés Régional CHORUS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Programmes

Programmes	Intitulés des programmes	Ministères
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Services du Premier ministre
119	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Ministère de l'Intérieur
122	Concours spécifiques et administration	Ministère de l'intérieur
129	Coordination du travail gouvernemental	Services du Premier ministre
137	Egalité entre les femmes et les hommes	Services du Premier ministre
148	Fonction publique	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
161	Sécurité civile	Ministère de l'Intérieur
165	Conseil d'État et autres juridictions administratives	Services du Premier ministre
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
207	Sécurité et éducation routières	Ministère de l'Intérieur
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

Programmes	Intitulés des programmes	Ministères
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'Intérieur
218	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
232	Vie politique, culturelle et associative	Ministère de l'Intérieur
307	Administration territoriale	Ministère de l'Intérieur
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Services du Premier ministre
348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
349	Fonds pour la transformation de l'action publique	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
743	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	Ministère de l'Intérieur
770	Aides à l'acquisition de véhicules propres	Ministère de l'Economie et des Finances
780	Pensions	Ministère de l'Economie et des Finances
A titre exceptionnel :		
Tous programmes de tous ministères pour l'exécution financière d'opérations réalisées dans le cadre de délégations de gestion spécifiques.		

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-09-25-003

Arrêté portant délégation de signature
à Madame Fabienne TRUET-CHERVILLE,
Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de
l'Outre-Mer,
Directrice des Ressources Humaines



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Mission Coordination Administrative
RAA

Arrêté portant délégation de signature
à **Madame Fabienne TRUET-CHERVILLE**,
Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer,
Directrice des Ressources Humaines

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur **Pierre DARTOUT**, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2017-11-30-002 du 30 novembre 2017 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu la note de service de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône n° 119 en date du 22 février 2017, portant affectation de Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, en qualité de directrice des ressources humaines ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de sa direction, les actes ci-après énumérés :

I – COMPETENCES GENERALES

- toutes les correspondances générales, attestations et récépissés,
- toutes les expressions de besoin se rapportant à cette direction, dans la limite de 5 000 euros T.T.C.,
- les actes d'engagement et les factures d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel de la direction.

II - RESSOURCES HUMAINES

- A) **Gestion administrative** (agents de catégorie A, B et C : ensemble des actes de gestion déconcentrée)

Positions statutaires :

- octroi de congé maladie, de congé longue maladie, de congé longue durée,
- reconnaissance de l'imputabilité au service d'accident de trajet, de service ou d'une maladie professionnelle et octroi de congés inhérents à ces positions,
- tous arrêtés liés aux positions statutaires des agents (congé parental, disponibilité, maternité, paternité, temps partiel, ...),
- tous courriers relatifs aux positions statutaires,
- états authentiques de service,
- prise en charge des factures liées aux différentes positions statutaires (accidents de travail, expertises médicales, contrôles médicaux...),
- tous documents afférents aux procédures de saisine du comité médical, de la commission de réforme.

Gestion des carrières :

- tous arrêtés de gestion des personnels, sauf arrêtés de nomination.

Autres :

- délivrance d'autorisations spéciales d'absence pour activités syndicales sollicitées par les organisations syndicales dans le cadre des contingents qui leur sont alloués,
- attestations d'embauche ou d'emploi destinées à divers organismes,
- tous courriers, certificats, contrats, conventions ou attestations de stage, mission de service civique ou apprentissage,
- contrats de droit public à durée déterminée et avenants pour une durée inférieure à un an.

B) **Gestion financière** :

- états des primes et indemnités diverses,
- attestations relatives aux montants des traitements et régimes indemnitaires,
- engagement et prise en charge de dépenses relatives aux expertises et contrôles.

III - FORMATION

- tous actes de gestion relatifs aux actions de formation ne comportant ni décisions, ni instructions générales.

IV – ACTION SOCIALE

- correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- décisions relatives aux prestations en matière d'action sociale,
- attestations et récépissés entrant dans le cadre des attributions du bureau de l'action sociale.

V – CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

- engagement et prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des concours et examens professionnels (location de salles, état des frais de corrections), dans la limite de 10 000 euros T.T.C.,
- arrêté portant composition de la commission de surveillance du concours ou examen professionnel,
- tous actes de gestion relatifs aux concours et examens professionnels ne présentant pas un caractère décisionnel.

VI – CONSEIL MOBILITÉ CARRIÈRE

- les actes relatifs au conseil mobilité carrière.

Dans le cadre de la délégation consentie ci-dessus et sous l'autorité de Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, directrice des ressources humaines, délégation de signature est également donnée à Madame **Emeline GUILLIOT**, attachée principale, directrice adjointe, à l'effet de signer la totalité des actes de la direction.

Article 2 : DELEGATIONS A CERTAINS PERSONNELS DE LA DIRECTION

Article 2-1

Délégation est donnée à Madame **Nadia SECCHI**, attachée principale, conseillère mobilité carrière, à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions :

- les affaires relevant du conseil mobilité carrière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Nadia SECCHI**, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Christiane CHARLOIS**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, conseillère mobilité carrière adjointe.

Article 2-2

Délégation est donnée à Madame **Suzanne FRIER**, attachée, déléguée régionale à la formation PACA/CORSE, à l'effet de valider les expressions de besoin et constater les services faits imputés sur les programmes suivants :

Mission « Administration générale et territoriale de l'État »

- programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » (BOP central) pour les dépenses relatives à la formation des personnels du Ministère de l'Intérieur, titres 2 et 3,
- programme 307 « Administration territoriale » (unité opérationnelle mutualisée régionale) pour les dépenses relatives au fonctionnement de la délégation régionale à la formation des fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, titres 2 et 3.

Article 2-3

Délégation est donnée à Madame **Céline FERRY**, attachée, animatrice de formation départementale, à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions :

- tous courriers et tous actes de gestion relatifs aux formations ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- les expressions de besoin, dans la limite de 5 000 euros T.T.C.

Article 2-4

Délégation est donnée à Madame **Nadia CHAHBI**, attachée, chargée de mission concours et examens professionnels, à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions :

- tous courriers et tous actes de gestion relatifs aux concours et examens professionnels, ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés.

Article 2-5

Délégation est donnée à Monsieur **Florent RISACHER**, attaché principal, chef du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les limites des attributions de son bureau :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les attestations et récépissés,
- les expressions de besoin, dans la limite de 5 000 euros T.T.C.,
- les factures liées aux différentes positions statutaires (accidents de travail, expertises médicales, contrôles médicaux...).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Florent RISACHER**, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par ses adjoints Monsieur **Yves ASSOULINE**, attaché, et Madame **Pauline BREMOND**, attachée, et dans la limite de leurs attributions par Mesdames **Carine ARSAC**, **Hélène DOMIZI**, **Dziuginta NEDJMA** et **Isabelle TRON**, cheffes de section.

Article 2-6

Délégation est donnée à Madame **Manuela DA SILVA**, attachée, cheffe du bureau de l'action sociale à l'effet de signer, dans les limites des attributions de son bureau :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les attestations et récépissés,
- les expressions de besoin, dans la limite de 5 000 euros T.T.C.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Manuela DA SILVA**, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Véronique HENRY**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du bureau de l'action sociale.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par Madame **Emeline GUILLIOT** ou, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Monsieur **Florent RISACHER**, attaché principal, chef du bureau des ressources humaines,
- Madame **Manuela DA SILVA**, attachée, cheffe du bureau de l'action sociale.

Article 4

Cet arrêté prend effet à compter du 1^{er} octobre 2019, date à partir de laquelle l'arrêté préfectoral numéro 13-2019-07-04-001 du 04 juillet 2019 est abrogé.

Article 5

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 25 septembre 2019

Le Préfet

signé

Pierre DARTOUT